

Action à réaliser par le club	Lien/info...	Remarque/échéance
Prendre connaissance du contenu de la charte des officiels	Lien charte	Dès le début de saison
Je souhaite inscrire un licencié à la formation e-learning (OTM club ou arbitre club), indispensable pour qu'il puisse être validé « arbitre club » par la CDO, après que je l'ai validé « arbitre club en formation » à partir du profil FBI de mon club.	Entrez dans le site, créez votre compte et laissez vous guider par les tutoriels de la plateforme e-learning/sportef https://ffbb.sportef.com	L'attestation de réussite doit être envoyée à cette adresse : cdo@alpesdusudbasketball.fr
Je souhaite déclarer mon école d'arbitrage niveau 1 sur FBI	Guide club école d'arbitrage	Dès le début de saison
Je souhaite déposer une demande d'école d'arbitrage de niveau 2 pour obtenir des points « charte » ou parceque je fais partie d'une CTC (OBLIGATOIRE DANS CE CAS)	Guide club école d'arbitrage Dossier école d'arbitrage niveau 2	Dossier complété à renvoyer au avant le 30/11 à la CDO : Sans demande complète, pas de validation « niveau 2 » possible.
Je souhaite comprendre comment FBI réalise les calculs de la charte des officiels, et comment je peux obtenir des points.	Exemple de procédure de calcul (saison 2017-2018) (pour comprendre le principe des calculs, les barèmes pouvant varier selon les saisons)	Attention : chaque licencié doit être validé sur les rencontres club (arbitre club/otm club) sur FBI, mais est limité dans le nombre total de points qu'il peut rapporter dans la saison, même s'il est présent et actif tous les week-ends ! Pour plus de points, il faut plus de licenciés validés et actifs !
Après avoir réalisé au moins 5 arbitrages validés sur FBI, et réalisé la formation e-learning, les « arbitres club en formation », doivent être validés par la Commission des officiels en tant qu' « arbitres club » pour obtenir les points. La demande doit être envoyée par chaque club à la CDO	Envoi de l'attestation e-learning + demande de validation « arbitre club » par mail à la CDO : cdo@alpesdusudbasketball.fr	Dès que l'attestation e-learning est obtenue et que 5 arbitrages « clubs » ont été validés sur FBI
Je souhaite inscrire un licencié à la formation « arbitre départemental ». Il doit avoir 14 ans minimum le 15 juin de la saison en cours. Possibilité de formation « allégée » pour les joueurs ou entraîneurs ayant pratiqué au niveau « pré-nat » ou supérieur durant au moins 3 saisons.	Lire les mails envoyés par le comité, et consulter les infos sur le site : http://alpesdusudbasketball.fr/	Inscriptions à réaliser courant septembre pour la saison à venir, selon les modalités précisées dans les envois et sur le site.